



**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026 (1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité de Baie-des-Sables,

Que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Baie-des-Sables pour les années 2024, 2025 et 2026 a été déposé au bureau du soussigné au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables, le 15 septembre 2023;

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de La Matanie à l'adresse mentionnée plus bas ainsi que sur le site Internet à [www.mrcdematane.qc.ca/](http://www.mrcdematane.qc.ca/).

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Matanie, à l'attention de la directrice générale, Madame Line Ross, au 158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, Matane (Québec) G4W 2E3.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 19 septembre 2023.

---

Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier